



## MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE

### **Entre les soussignés,**

Le SIVOM alliance nord-ouest

sis 187, rue de Menin – Parc de l'Innovation à Marquette-lez-Lille

représenté par son Vice-Président Nicolas PAPIACHVILI

numéro d'identification SIRET 245 900 451 000 15

bénéficiant d'un agrément de service civique délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale Nord-Pas-de-Calais par décision n°

et la Ville de

sise

représentée par son Maire,

### **Il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 - OBJET**

Le Service civique est organisé sur le territoire de l'alliance nord-ouest.

Le SIVOM, en tant qu'établissement agréé, accueille des jeunes de 16 à 25 ans pour une période de 6 à 8 mois par session.

Ces volontaires, accueillis dans la commune, effectuent une mission au service de l'intérêt général sur une durée de 27 heures/semaine. Dans ce cadre, ils bénéficient aussi de temps d'échanges, de formations animées par le SIVOM.

#### **Article 2 - CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE**

##### ***2.1 Comité de pilotage et partenariat***

Le SIVOM alliance nord-ouest coordonne et anime un comité de pilotage (composé des membres des communes adhérentes et des représentants du monde associatif), des réunions de tuteurs (membres désignés par les villes). Le SIVOM assure la gestion administrative du projet et des jeunes accueillis par les collectivités territoriales.

Pour la mise en œuvre du service civique sur son territoire, le SIVOM s'appuie sur son expérience issue des précédentes sessions organisées.

##### ***2.2 Objet de la mission***

Les missions de service civique peuvent porter sur 4 thématiques.

- Mission Culture, Loisirs et Animation : les missions peuvent notamment avoir pour objet de favoriser le lien social, permettre l'accès à la culture, l'animation et aux loisirs de tous par la promotion de la culture et des lieux de culture et loisirs. Dans ce cadre, il s'agit aussi de permettre aux jeunes de participer à la médiation et à l'organisation d'évènements festifs et culturels

- Mission solidarité envers les personnes vulnérables : les missions peuvent avoir notamment pour objet l'accompagnement vers l'autonomie, la lutte contre les discriminations, le développement du lien social avec notamment la solidarité intergénérationnelle, la participation à des actions visant à rompre l'isolement des personnes âgées.
- Mission sensibilisation à la responsabilité citoyenne en matière environnementale et aux enjeux environnementaux : les missions peuvent notamment avoir pour objet la sensibilisation à la protection de l'environnement et aux gestes éco-citoyens, le développement du lien social à travers l'animation d'ateliers thématiques.
- Mission sport : les missions peuvent notamment avoir pour objet l'aide à la découverte des pratiques sportives, la promotion de la citoyenneté à travers le sport.
- Mission Ambassadeur de l'accessibilité : les missions ont notamment pour objet de sensibiliser et accompagner les gestionnaires d'établissements recevant du public (commerces, administrations, écoles, professions libérales, associations culturelles, etc.) dans cette démarche de mise en accessibilité de leur bâtiment.

La mission des volontaires est déterminée conjointement par la Commune et le SIVOM alliance nord-ouest.

### **2.3 Tutorat**

Les volontaires interviennent dans chaque commune. La Commune désigne un tuteur local chargé du suivi et de l'encadrement des volontaires.

Le tuteur est le référent au quotidien des jeunes. Il devra avoir, en amont, préparé la mission du volontaire. Il devra, par exemple, dans le cadre d'une mission relative aux personnes âgées, avoir identifié au préalable les familles à visiter.

Tout au long de la session, le tuteur organisera 2 entretiens individuels. Ces entretiens auront pour objet de faire le point sur le service civique du volontaire, les missions réalisées, les compétences qu'il a acquises. Ces entretiens devront permettre au volontaire de valoriser son expérience de service civique une fois les missions terminées.

Trois rencontres auront lieu avec les tuteurs, la coach et le SIVOM. La participation des tuteurs à ces temps forts est obligatoire, car elle relève de nos engagements pour l'obtention de l'agrément.

Les tuteurs seront en lien direct avec le SIVOM qui établira les formations initiales spécifiques aux missions qui seront à réaliser au démarrage du service civique ainsi que les formations continues qui pourront être réalisées pour apporter les connaissances nécessaires aux volontaires en fonction des problématiques soulevées.

### **2.4 Horaires et congés**

Les horaires des volontaires sont fixés comme suit : 27 heures par semaine.

En cas d'absence des volontaires, la Commune informera le SIVOM alliance nord-ouest.

Les jeunes bénéficient au cours de leur service d'un droit à congés de 2 jours/mois, soit 16 jours au total.

Le droit à congés des jeunes de – de 18 ans est de 3 jours/mois.

Les congés seront fixés en accord avec la Commune.

Il ne sera autorisé aucun congé sur les périodes de formation des volontaires.

### **2.5 Moyens matériels**

La Commune mettra à disposition des volontaires les moyens matériels nécessaires à la bonne réalisation des missions.

### **Article 3 – CONTRIBUTION FINANCIERE**

La commune verse au SIVOM Alliance Nord Ouest une participation à la gestion déterminée en fonction de la quotité et du nombre de jeunes accueillis dans sa commune. Elle est fixée forfaitairement à 111,35 € (au 01/08/2022) par mois et par volontaire accueilli sur la période déterminée. Le montant de la participation est fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique. Ce montant pourra être réévalué dès lors que la grille indiciaire sera réévaluée.

Une facturation est établie chaque trimestre au nom de la commune et fait l'objet de l'émission d'un titre de recettes.

### **Article 4 – FIN DE LA CONVENTION**

Il peut être mis fin à la convention avant le terme fixé, sans pénalités financières, en cas de fin anticipée du service du jeune volontaire affecté à la commune.

Fait en 1 exemplaire,

A..... le .....

Pour le SIVOM Alliance nord-ouest

Signature

A..... le .....

Pour la commune de

Signature